

Les associations UT et LARKIPASS présentent

OPEN CALL

un appel à projet du festival EXHIBITRONIC
jusqu'au 1er septembre 2017

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Description

L'appel à projet international de créations sonores et/ou audiovisuelles "OPEN CALL" dans le cadre de l'organisation du festival International des Arts Sonores : Exhibitronic, est organisé par les association UT et Larkipass avec le soutien de la ville de Strasbourg, la région Grand-Est et la direction des affaires Culturelles d'Alsace et de nombreux partenaires internationaux.

L'appel à projet est ouvert à toute composition électroacoustique et/ou oeuvre fixée (en lien avec les arts sonores) n'ayant jamais reçu aucun prix, ni fait l'objet d'aucune édition discographique ou projection publique dans le cas des vidéos.

L'appel à projet OPEN CALL s'adresse aux créateurs sonores, étudiants, amateurs et professionnels. Les frais de dossier s'élèvent à 5 € par pièce sonore et/ou audiovisuelle soumise au jury.

Le thème de l'appel à projet 2017 est "LANIAKEA", paradis incommensurable en langue Hawaïenne.

L'appel à projet se déroulera comme suit :

Les membres du jury international reçoivent l'intégralité des pièces et les écoutent. Ils se réunissent ensuite en septembre 2017 pour choisir les oeuvres qui seront retenues pour être jouées et créés le 13 et 14 Octobre 2017 dans le cadre du festival exhibitronic. A l'issue du concert seront choisies les lauréats pour une résidence dans les studios partenaires. Les lauréats se verront également attribués un an d'abonnement à la plateforme electro:thèque

Règlement

1. Pour être admis à participer au concours, tout compositeur devra, à la date du 1er septembre : Avoir téléchargé les documents sur le site internet www.exhibitronic.eu, avoir rempli le formulaire, avoir envoyé sa pièce/partition, et avoir payé la somme de 5 euros (Paypal).
2. Ce concours est ouvert à toute oeuvre électroacoustique. Il est international. Il existe cette année deux catégories : acousmatique ou audiovisuelle
3. Les lauréats de 2016 ne peuvent pas se représenter en 2017.
4. Il ne peut être présenté qu'**une seule oeuvre** par compositeur, d'une durée exclusivement comprise entre 5 et 15 minutes.
5. Les oeuvres peuvent se présenter sous deux formats : stéréo ou multipistes (de 3 à 5.1).
6. Pour que l'inscription soit valide, il est impératif d'envoyer un dossier compressé via un service du type wettransfer.com. Celui-ci sera nommé par le titre de la pièce et la catégorie. Il devra être envoyé à l'adresse opencall@exhibitronic.eu avant le **1er septembre 2017, 23h55** - heure de Paris.

Il comprendra :

Catégorie A - acousmatique

Pour les oeuvres stéréophoniques :

- un fichier audio portant exactement le même le nom que la pièce tel que renseigné sur le paiement Paypal et sur le formulaire d'inscription.
- ce fichier devra être au format stéréo .wav ou .aiff en 24bit/48kHz ou 24bit/96kHz

Pour les oeuvres multipistes, un dossier portant exactement le même le nom que la pièce tel que renseigné sur le formulaire. Ce dossier comprendra :

- chaque piste séparée au nom du titre de la pièce au format mono .wav ou .aiff en 24bit/48kHz ou 24bit/96kHz
- un fichier au nom du titre de la pièce comprenant le plan d'implantation des haut-parleurs et d'affectation des pistes
- une réduction stéréo de la pièce en 16bit/44kHz pour l'éventuelle édition sur disque des oeuvres finalistes

Catégorie B - les oeuvres audiovisuelles :

- un fichier vidéo portant le même nom que le titre de la vidéo tel que renseigné sur le formulaire d'inscription, au format .mp4 ou .mov

En plus de cela, pour tous les types d'oeuvres, seront joints au dossier :

- une note explicative de l'oeuvre*
- une biographie*
- une photo du compositeur*
- le règlement de l'appel à projet signé avec la mention "lu et approuvé"

**Ces documents ne seront pas communiqués au jury, le concours est anonyme*

7. L'oeuvre présentée peut avoir été jouée en concert mais ne peut faire partie d'aucune édition discographique ni avoir fait l'objet d'aucun prix avant le 1er septembre 2017. Si elle fait l'objet d'un prix ou d'une édition discographique après la sélection des lauréats, le participant s'engage à en informer l'équipe organisatrice du festival.

8. En présentant son oeuvre à l'appel à projet, le/la compositeur/trice accepte que son nom, sa biographie, sa photo et sa composition soit mentionnée et diffusée dans les éléments de communication du festival Exhibitronic et que sa pièce, si elle est sélectionnée, soit pressée sur disque, et ce sans réclamations postérieures.

9. Les lauréats s'engagent à faire figurer la mention "Lauréat Open Call Exhibitronic" dans tous les programmes qui incluent leur oeuvre primée. Le/la lauréat(e) s'engage également à accepter que son oeuvre soit diffusée dans le cadre du Festival Exhibitronic et lors des concerts et séances d'écoute organisés en France et à l'international par les associations U.T et Larkipass.

10. Les lauréats s'engagent à faire figurer la mention «Lauréat Open Call Exhibitronic» dans tous les programmes des pièces qu'ils créeront dans le studio dont ils seront lauréats.

NB : Les frais ne seront pas pris en charge par le festival ni pour les déplacements au festival, ni pour le transport à la résidence. Les hébergements seront conseillés mais non financés. Nous pourrions le cas échéant vous procurer une lettre de soutien et vous aider dans vos démarches.

Prénom, Nom :

Choix de la catégorie : A - acousmatique, B - audiovisuelle

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"